

**AVENANT N° 1 - CONVENTION 2010/2014
ACCUEIL SCOLAIRE**

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE SCOLARITÉ
ENTRE LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION
ROUENNAISE**

ENTRE :

Les soussignés, Maires et Maires Adjointes délégués, des communes signataires, dûment habilités aux présentes, par délibérations de leurs Conseils Municipaux respectifs,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Une convention a été signée pour la période 2010 - 2011 à 2013 – 2014 par des communes de l'agglomération rouennaise pour fixer la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Lors de la réunion de l'observatoire du 25 novembre 2010, les communes signataires ont voté l'adhésion à nos dispositions de trois nouvelles communes.

Cette proposition modifie notre dernière convention et doit être soumise pour décision au conseil municipal de chacune des communes signataires en vue de la passation d'un avenant.

AVENANT

Article 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet l'adhésion à nos dispositions des communes de BONSECOURS, HOUPEVILLE et ISNEAUVILLE.

Article 2 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Article 3 : EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de l'année scolaire 2011-2012.

FAIT à

AMFREVILLE LA MIVOIE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Le Maire :

BARENTIN, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Le Maire :

BELBEUF, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Le Maire :

BIHOREL, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Le Maire :

BOIS GUILLAUME, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Le Maire :

BONSECOURS, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

CANTELEU, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

DARNÉTAL, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

DÉVILLE LES ROUEN, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

FRANQUEVILLE SAINT PIERRE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

GRAND COURONNE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

GRAND QUEVILLY, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

HOUPEVILLE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

LE HOULME, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

ISNEAUVILLE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

MALAUNAY, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

MAROMME, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

MONT SAINT AIGNAN, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

NOTRE DAME DE BONDEVILLE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

OISSEL, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

PETIT COURONNE, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

PETIT QUEVILLY, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

ROUEN, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

SAINT LÉGER DU BOURG DENIS, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

SAINT MARTIN DU VIVIER, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :

SOTTEVILLE LES ROUEN, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Le Maire :